

Banque Royale du Canada

Indice Sustainability Accounting Standards Board (SASB) 2019



SASB

Le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) est un organisme non gouvernemental de normalisation indépendant sans but lucratif qui élabore et maintient des normes solides en matière de rapports financiers pour appuyer l'établissement, la gestion et la communication aux investisseurs de renseignements financiers liés au développement durable. Les normes du SASB sont fondées sur des données recueillies auprès d'un vaste échantillon du marché et conçues pour être peu coûteuses à produire pour les entreprises et utiles à la prise de décision pour les investisseurs. Pour en savoir plus, allez à www.sasb.org

Au cours des dernières années, nous avons noté un intérêt accru des investisseurs pour l'information conforme aux normes du SASB. Il s'agit de la première année que la Banque Royale du Canada et ses filiales (« RBC », « nous », « notre » ou « nos ») produisent des données alignées sur les normes de l'indice. Les données incluent RBC, mais sauf indication contraire, excluent City National Bank (« City National »). Vous trouverez le rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise de City National à cnb.com. Nous nous efforçons constamment d'élargir la portée et la qualité des renseignements que nous publions en rapport avec les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), nous fondant sur les souhaits exprimés par nos parties prenantes et sur l'évolution des pratiques exemplaires.

Portée

Notre indice intègre les normes SASB que nous estimons les plus pertinentes pour nos activités commerciales, soit : services de gestion d'actifs et de garde financière ; banques commerciales ; financement à la consommation ; services de banque d'investissement et de courtage ; et financement hypothécaire. RBC étant une institution financière aux activités diversifiées, ses opérations correspondent à diverses normes sectorielles du SASB. Notre alignement sur celles-ci est présenté ci-après. Les données qui visent plus d'une norme sectorielle sont regroupées et indiquées comme telles. Nous ne fournissons actuellement pas de données pour tous les éléments et tous les paramètres comptables qui composent les normes sectorielles. Nous continuons toutefois de les évaluer aux fins de communications à venir.

Comme les normes sectorielles du SASB ont été élaborées pour les États-Unis, certaines d'entre elles ne s'appliquent pas aux institutions financières canadiennes comme RBC. Cependant, nous fournissons l'information en nous fondant sur des critères semblables propres au contexte canadien lorsque c'est possible.

SUJET	PARAMÈTRE COMPTABLE	CODE	RÉPONSE
Paramètres apparaissant dans plus d'une norme			
Sécurité des données	1) Nombre d'atteintes à la protection des données, 2) pourcentage contenant des renseignements identificatoires et 3) nombre de titulaires de compte affectés	FN-CB-230.1 FN-CF-230a.1	RBC n'a enregistré aucun incident important associé à un risque opérationnel au cours de l'exercice 2019, y compris aucune atteinte à la protection des données. Veuillez vous reporter aux pages 39 et 40 du Rapport de performance ESG 2019 pour obtenir de plus amples renseignements sur l'approche de RBC en matière de protection des renseignements personnels et de cybersécurité, et à la page 97 du Rapport annuel 2019 ¹ pour une description du cadre de gestion du risque opérationnel au sein de RBC.
	Description de l'approche en matière de détermination et de réduction des risques liés à la sécurité des données	FN-CB-230a.2 FN-CF-230a.3	Veuillez vous reporter aux pages 55 et 97 du Rapport annuel 2019 pour obtenir de plus amples renseignements sur notre approche à l'égard des risques liés à la sécurité des données. Des renseignements supplémentaires se trouvent aux pages 39 et 40 du Rapport de performance ESG 2019 et aux pages 5 et 6 du document d'information À propos de la valeur pour les clients .
Diversité et inclusion de notre effectif	Pourcentage de représentation des femmes et des minorités visibles parmi 1) la haute direction, 2) le personnel non cadre, 3) les professionnels et 4) toutes les autres catégories d'employés	FN-AC-330a.1 FN-IB-330a.1	Veuillez vous reporter aux pages 29 à 32 du Rapport de performance ESG 2019 et aux pages 32 et 33 de la Circulaire de sollicitation de procurations 2020 pour la représentation des femmes et des minorités visibles au sein de RBC. Des renseignements supplémentaires se trouvent à la page 6 du Rapport de RBC sur la diversité et l'inclusion 2019 .
Éthique des affaires	Montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à une fraude, à un délit d'initié, à des pratiques antitrust ou anticoncurrentielles, à une manipulation du marché, à une négligence professionnelle, ou à d'autres lois ou règlements du secteur financier	FN-AC-510a.1 FN-CB-510a.1 FN-IB-510a.1	Vous trouverez une description des principales actions judiciaires dont RBC a fait l'objet à la page 234, Note 26 (Actions en justice et questions de réglementation) du Rapport annuel 2019 . Nous ne divulguons pas le montant total des pertes financières.
	Description des politiques et procédures en matière de dénonciation	FN-AC-510a.2 FN-CB-510a.2 FN-IB-510a.2	Veuillez vous reporter à la page 62 du Rapport annuel 2019 pour obtenir des renseignements sur la ligne de conduite et la culture du risque au sein de RBC et à la page 19 du Rapport de performance ESG 2019 pour de plus amples renseignements sur notre Infoligne Déontologie de portée mondiale. Veuillez également consulter le site Web du Bureau de l'Ombudsman de RBC .
Gestion du risque systémique	Score EBIS ^m (Établissements bancaires d'importance systémique mondiale), par catégorie	FN-CB-550a.1 FN-IB-550a.1	Le 22 novembre 2019, nous avons été désignés de nouveau comme EBIS ^m par le Conseil de stabilité financière. Cette désignation exige que nous maintenions une capacité d'absorption des pertes (capital-actions ordinaire par rapport aux actifs pondérés en fonction du risque) plus élevée (1 %). Nous avons également été désignés banque d'importance systémique nationale (BISN) par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada. Comme les exigences du BSIF en matière de fonds propres sont équivalentes à celles applicables aux EBIS ^m (1 % des actifs pondérés en fonction du risque), la désignation EBIS ^m n'a pas eu d'incidence sur notre ratio CET1 relativement aux exigences en matière de capacité d'absorption des pertes.
	Description de l'approche en matière d'intégration des résultats des simulations de crise obligatoires et volontaires à la planification de réserves adéquates de fonds propres, à l'élaboration de la stratégie à long terme de l'entreprise et aux autres activités commerciales	FN-CB-550a.2 FN-IB-550a.2	Veuillez vous reporter aux pages 59 à 61, 76 et 77, 83 et 84, 102 et 105 du Rapport annuel 2019 pour l'approche de RBC en matière de gestion du risque d'entreprise et d'intégration des résultats des simulations de crise aux segments risque de marché, risque de liquidité et financement.

¹ Certaines déclarations que contient le rapport annuel aux actionnaires 2019 peuvent faire l'objet de mises à jour dans les rapports trimestriels aux actionnaires déposés ultérieurement.

SUJET	PARAMÈTRE COMPTABLE	CODE	RÉPONSE
Activités de gestion d'actifs et de garde			
Transparence de l'information et pertinence des conseils aux clients	Montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées au marketing et à la communication de renseignements sur les produits financiers aux clients nouveaux et existants	FN-AC-270a.2	Vous trouverez une description des principales actions judiciaires dont nous avons fait l'objet à la page 234, Note 26 (Actions en justice et questions de réglementation) du Rapport annuel 2019 . Nous ne divulguons pas le montant total des pertes financières.
	Description de l'approche de communication aux clients d'information sur nos produits et services	FN-AC-270a.3	Veillez vous reporter à la page 10 du Code de déontologie de RBC, à la page 4 du document À propos de la valeur pour les clients , ainsi qu'aux pages 35 et 36 du Rapport de performance ESG 2019 .
Intégration des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance aux services-conseils et de gestion de placements	Montant, par catégorie d'actif, des actifs sous gestion intégrant 1) des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), 2) l'investissement axé sur la durabilité et 3) la présélection	FN-AC-410a.1	Veillez vous reporter à ces documents : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de performance ESG 2019 (pages 41 à 43) • Gouvernance et investissement responsable de RBC GMA Rapports annuels et semestriels
	Description de l'approche d'intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les stratégies et les processus de gestion de placements et de patrimoine	FN-AC-410a.2	Veillez vous reporter à ces documents : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de performance ESG 2019 (pages 41 à 43) • Rapport GIFCC 2019 • Gouvernance et investissement responsable de RBC GMA Rapports annuels et semestriels
	Description des directives de vote par procuration et des politiques et procédures de mobilisation dans les sociétés dans lesquelles nous investissons	FN-AC-410a.3	Veillez vous reporter à ces documents pour les renseignements relatifs à GMA : <ul style="list-style-type: none"> • Directives de vote par procuration de RBC GMA • Gouvernance et investissement responsable de RBC GMA Rapports annuels et semestriels
Paramètres liés à la gestion d'actifs	1) Total des biens sous gestion et 2) total des biens administrés	FN-AC-000.A	Veillez vous reporter à la page 21 du Rapport annuel 2019 pour des renseignements au sujet des biens administrés et des biens sous gestion. RBC ne divulgue pas la ventilation des biens sous gestion et des biens administrés.
	Total des actifs sous garde et supervision	FN-AC-000.B	Veillez vous reporter aux déclarations sur les établissements bancaires d'importance systémique mondiale (EBISSM) (en anglais seulement) de 2019. Ce cadre repose sur une méthode d'évaluation permettant de déterminer l'importance des banques étrangères dans le secteur financier mondial, notamment en fonction des actifs sous garde.

SUJET	PARAMÈTRE COMPTABLE	CODE	RÉPONSE
Banques commerciales			
Inclusion et renforcement des capacités	1) Nombre et 2) montant des prêts en cours à des programmes conçus pour appuyer les petites entreprises et la collectivité	FN-CB-240a.1	<p>Veillez vous reporter à ces documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de responsabilité publique 2019 (pages 9 et 10) • Rapport de performance ESG 2019 (pages 51 à 53)
	Nombre de comptes de chèques sans frais du secteur détail offerts à des clients dont l'accès aux services bancaires est inadéquat ou nul	FN-CB-240a.3	<p>Veillez vous reporter aux documents suivants pour des renseignements sur les politiques et les programmes d'inclusion de RBC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de responsabilité publique 2019 (pages 11 à 13) • À propos de la valeur pour la société (pages 11 à 13) <p>RBC ne divulgue pas le nombre de comptes de chèques sans frais du secteur détail offert à des clients dont l'accès aux services bancaires est inadéquat ou nul.</p>
	Nombre de participants aux initiatives d'initiation aux services financiers visant les clients dont l'accès aux services bancaires est inadéquat ou nul	FN-CB-240a.4	<p>Veillez vous reporter aux documents suivants pour des renseignements sur les politiques et programmes d'inclusion de RBC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de performance ESG 2019 (page 55) • Déclaration de responsabilité publique 2019 (pages 11 à 13) • À propos de la valeur pour la société (pages 11 à 13) <p>RBC ne divulgue pas le nombre de participants aux initiatives d'initiation aux services financiers visant les clients dont l'accès aux services bancaires est inadéquat ou nul.</p>
Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'analyse du crédit	Risque lié au crédit commercial et industriel accordé, par secteur	FN-CB-410a.1	<p>Veillez vous reporter au Tableau 44 de la page 68 (Risque de crédit par portefeuille, par secteur et par secteur géographique) du Rapport annuel 2019.</p>
	Description de l'approche d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'analyse du crédit	FN-CB-410a.2	<p>Veillez vous reporter à ces documents ou pages Web :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel 2019 – Risques environnementaux et sociaux (page 103) • Page Web Gestion des risques environnementaux et sociaux • À propos de la gouvernance et de l'intégrité (pages 9 à 11) • Rapport de performance ESG 2019 (page 21) • Rapport GIFCC 2019 (pages 8, 10 et 13)
Paramètres de l'activité Banques commerciales	1) Nombre et 2) valeur des comptes de chèques et des comptes d'épargne par segment : a) des particuliers et b) des petites entreprises	FN-CB-000.A	<p>RBC déclare la valeur moyenne des dépôts de particuliers et d'entreprises du segment Services bancaires aux particuliers et aux entreprises (SBPE). Veuillez vous reporter aux pages 29 à 31 du Rapport annuel 2019, et aux pages 35 à 37 pour le segment Gestion de patrimoine. Reportez-vous également à la page 211 (Note 14 : Dépôts) du Rapport annuel 2019 où figurent les dépôts à vue consolidés, y compris les comptes de chèques et les comptes d'épargne.</p> <p>RBC ne divulgue pas le nombre de comptes bancaires ou la ventilation des comptes de chèques et des comptes d'épargne.</p>
	1) Nombre et 2) valeur des prêts, par segment : a) des particuliers, b) des petites entreprises et c) des sociétés	FN-CB-000.B	<p>RBC déclare la valeur des prêts par secteur au sein du segment Prêts de gros, et par produit au sein du segment Prêts de détail. Veuillez vous reporter au Tableau 75 : Prêts et acceptations par portefeuille et par secteur à la page 124 du Rapport annuel 2019.</p>

SUJET	PARAMÈTRE COMPTABLE	CODE	RÉPONSE
Financement à la consommation			
Protection des renseignements personnels des clients	Nombre de titulaires de compte dont les renseignements personnels sont utilisés à des fins secondaires	FN-CF-220a.1	Veillez vous reporter à l' Avis de protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale de RBC relativement aux politiques et procédures d'utilisation des renseignements personnels des clients.
	Montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à la protection des renseignements personnels	FN-CF-220a.2	Vous trouverez une description des principales actions judiciaires dont nous avons fait l'objet à la page 234, Note 26 (Actions en justice et questions de réglementation) du Rapport annuel 2019 . Nous ne divulguons pas le montant total des pertes financières.
Pratiques de vente	Montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à la vente et au service après-vente des produits	FN-CF-270a.5	Vous trouverez une description des principales actions judiciaires dont nous avons fait l'objet à la page 234, Note 26 (Actions en justice et questions de réglementation) du Rapport annuel 2019 . Nous ne divulguons pas le montant total des pertes financières.
Paramètres de l'activité Financement à la consommation	Nombre 1) de comptes de carte de crédit, et 2) de cartes prépayées	FN-CF-000.B	Veillez vous reporter à la page 30 du Rapport annuel 2019 pour le nombre de comptes de carte de crédit.
Activités de banque d'investissement et de courtage			
Intégration des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance aux activités de banque d'investissement et de courtage	1) Nombre et 2) valeur totale, par secteur, des investissements et des prêts qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	FN-IB-410a.2	Veillez vous reporter aux documents suivants pour de plus amples renseignements sur le financement durable : <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de performance ESG 2019 (pages 44 et 45) • Rapport GIFCC 2019 (page 13)
	Description de l'approche d'intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux activités de banque d'investissement et de courtage	FN-IB-410a.3	Veillez vous reporter à ces documents ou pages Web : <ul style="list-style-type: none"> • Engagement de finance durable • Rapport GIFCC 2019 (page 6) • Rapport de performance ESG 2019 (page 44)
Éthique professionnelle	Montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à l'éthique professionnelle et au devoir de diligence	FN-IB-510b.3	Vous trouverez une description des principales actions judiciaires dont nous avons fait l'objet à la page 234, Note 26 (Actions en justice et questions de réglementation) du Rapport annuel 2019 . Nous ne divulguons pas le montant total des pertes financières.
	Description de notre approche en matière d'éthique professionnelle et de devoir de diligence	FN-IB-510b.4	Chaque année, tous les employés doivent réussir la formation sur la conformité et s'engager à respecter le Code de déontologie (veillez vous reporter à la page 17 du Rapport de performance ESG 2019 et à la page 6 du document À propos de la gouvernance et de l'intégrité).

SUJET	PARAMÈTRE COMPTABLE	CODE	RÉPONSE
Crédit immobilier			
Pratiques de crédit	Montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées aux communications clients ou à la rémunération des initiateurs de prêts	FN-MF-270a.3	Vous trouverez une description des principales actions judiciaires dont RBC a fait l'objet à la page 234, Note 26 (Actions en justice et questions de réglementation) du Rapport annuel 2019 . Nous ne divulguons pas le montant total des pertes financières.
Pratiques de prêts jugées discriminatoires	1) Nombre, 2) valeur et 3) ratio d'emprunt moyen pondéré des hypothèques accordées a) aux minorités visibles et b) à tous les autres emprunteurs pour les pointages FICO au-dessus ou en dessous de 660	FN-MF-270b.1	Veillez vous reporter aux pages 70 et 71 du Rapport annuel 2019 pour en savoir davantage sur nos ratios d'emprunt moyens au titre des hypothèques résidentielles.
	Montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à des pratiques de prêts jugées discriminatoires	FN-MF-270b.2	Vous trouverez une description des principales actions judiciaires dont RBC a fait l'objet à la page 234, Note 26 (Actions en justice et questions de réglementation) du Rapport annuel 2019 . Nous ne divulguons pas le montant total des pertes financières.